

ABONNEMENT.

Saumur	
Un an	30 fr.
Six mois	16
Trois mois	9
Poste :	
Un an	35 fr.
Six mois	18
Trois mois	10

On s'abonne :

A SAUMUR,
Au bureau du Journal
ou en envoyant un mandat
sur la poste,
et chez tous les libraires.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ECHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU: PLACE DU MARCHÉ-NOIR

INSERTIONS.

Annonces, la ligne . . .	20 c.
Réclames	30
Faits divers	75

RÉSERVES SONT FAITES

Du droit de refuser la publication
des insertions reçues et même payées,
sans restitution dans ce dernier cas;
Et du droit de modifier la rédaction
des annonces.

Les articles communiqués
doivent être remis au bureau
du Journal la veille de la repro-
duction, avant midi.
Les manuscrits déposés ne
sont pas rendus.

On s'abonne :

A PARIS,
A L'AGENCE HAVAS
3, place de la Bourse,

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis con-
traire. — L'abonnement doit être payé d'avance.

Paraissant tous les jours, le dimanche excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en tim-
bres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR, 16 FÉVRIER

Suivant l'usage, à l'occasion du
mardi-gras, l'Echo Saumurois ne
paraîtra pas demain.

Chronique générale.

Il sera prudent de ne point prendre pour
argent comptant les décisions prises avant-
hier par la commission du scrutin de liste.
La commission a d'abord examiné l'amende-
ment Ribot, qui propose de prendre pour
base du nombre des députés le nombre des
électeurs inscrits. Elle l'a repoussé, après
un long débat, par 7 voix contre 2, sur 9
voix. Elle a maintenu ses résolutions an-
térieures, en vertu desquelles il est accordé
un député par 70,000 habitants et un par
fraction de 70,000, quel qu'en soit le nom-
bre.

Alors s'est posée la question de savoir à
quelle date le projet devra venir en discus-
sion. Tout en reconnaissant qu'il y avait
avantage à ce qu'il fût voté avant les vacan-
ces de Pâques, la presque unanimité de la
commission a exprimé l'avis que le gouver-
nement devait s'expliquer catégoriquement
sur l'époque des prochaines élections et gar-
rantir la Chambre actuelle contre l'éventua-
lité d'une dissolution anticipée.

Un membre a proposé alors d'insérer
dans le projet une disposition tendant à tou-
jours fixer pour le renouvellement de la
Chambre le même dimanche d'octobre ou le
même dimanche de septembre. En attendant,
on a convenu d'attendre la décision du pa-
cha du quai d'Orsay.

Il est vrai que ce pacha est aussi embar-
rassé que la commission.

Vendredi matin, les ministres ont exami-
né, étudié, tourné et retourné la ques-
tion sans pouvoir aboutir à une décision.
Aujourd'hui lundi, ils se réuniront de nou-

veau en conseil de cabinet avec la ferme
résolution d'en prendre une. Ils auront eu le
temps de réfléchir.

L'ANNÉE DES IMPÔTS.

La dénomination est juste et restera.
Pourquoi, d'une part, apporte-t-on une
lenteur si savamment calculée au vote du
budget de 1885 ?

Pourquoi les officieux s'ingénient-ils à
prouver que la Chambre ne doit voter que
quatre budgets, — ce qui d'ailleurs n'ap-
porterait rien à l'appui de leur thèse, puis-
que ce n'est pas la Chambre actuelle qui a
voté le budget de 1882 ?

Pourquoi, d'autre part, M. J. Ferry et ses
amis sont-ils si jaloux, tout en ne pressant
pas le travail de la Chambre, de la voir
partir si tôt ?

Voici la raison qu'on en donne :

Si l'idéal gouvernemental est que la légis-
lature actuelle prenne fin le plus tôt possible,
c'est, d'abord, pour que les anciens députés
omis aient le temps d'aller travailler la ma-
tière électorale et organiser tous les menus
détails que comporte une candidature offi-
cielle; ensuite, pour que les élections aient
lieu avant qu'il soit même question du budget de
1886, et des impôts que ce budget va né-
cessairement traîner après lui.

Pendant ce temps, on s'efforcera de prou-
ver au corps électoral que le déficit dont il
est si souvent question n'est qu'une pure et
méchante invention des réactionnaires.

Les élections une fois passées, comme on
aura devant soi un bail nouveau à parcou-
rir avant de comparaître devant le suffrage
universel, on démasquera ses batteries et on
apportera tranquillement sur le bureau de
la nouvelle Chambre l'effrayant budget, dont
les bases sont déjà fixées, mais qu'il importe
de tenir sous le boisseau jusque-là.

Ce n'est pas plus malin que cela, la cui-
sine électorale. Il est vrai qu'elle n'empoison-
nera que ceux qui le voudront bien.

On a distribué aux députés un article ad-

ditionnel portant plusieurs signatures de la
droite, et tendant à ce que le produit des
taxes douanières sur les céréales et les bes-
tiaux de provenance étrangère soit consacré
à dégrèver les propriétés non bâties.

On sait que le gouvernement a résolu
d'employer ce produit à son bud-
get de 1885 un équilibre apparent. Nos
amis pensent avec raison qu'on pourrait en
faire un plus judicieux emploi. Tous les ora-
teurs qui ont pris la parole pour ou contre
la surtaxe ont été unanimes à constater
qu'une des principales causes de la crise
agricole résidait dans la lourdeur des char-
ges fiscales qui pèsent sur l'agriculture. M.
Méline a lui-même déclaré que la propriété
rurale était imposée au 25 0/0 de son reve-
nu, tandis que la propriété urbaine payait
47 0/0 et la propriété mobilière 3.75 0/0
seulement. Dans ces conditions, le dégrève-
ment proposé par les députés de la droite
s'impose comme un devoir de justice et aussi
comme une mesure économique des plus
sages. Mais ce n'est pas une raison pour
qu'il reçoive la consécration des suffrages
républicains.

Le Président de la République a signé
samedi matin le mouvement des comman-
dants de corps d'armée. Il est plus impor-
tant qu'on ne l'avait supposé par suite de
la mutation des commandants des 5^e, 13^e
et 19^e corps.

Le général Dumont, commandant le 18^e
corps, est nommé au 3^e corps, à Bordeaux.

Le général Wolff, commandant le 7^e
corps, est maintenu dans ses fonctions pour
une nouvelle période triennale.

Le général Schmitz, commandant le 9^e
corps, et qui va être maintenu jusqu'à 70
ans comme ancien chef d'état-major des
armées de la Défense pendant le siège de
Paris, reste à Tours à la tête de son com-
mandement.

Le général de Galliffet ayant demandé à
être laissé disponible, ne conservera cette
année que la présidence du Comité de
cavalerie. Il est remplacé au 12^e corps par

le général Japy, commandant la 6^e division
d'infanterie.

Le général de Bellemare passe du com-
mandement du 13^e corps à celui du 5^e
corps à Orléans.

Il est remplacé à Clermont par le général
Bréart, commandant la 26^e division du 13^e
corps.

M. le général Davout rentre d'Afrique et
remplace le regretté général Carteret-Tré-
court dans les fonctions de gouverneur mi-
litaire de Lyon et de commandant du 14^e
corps.

Le général de Franchessan, commandant
la 16^e division d'infanterie à Bourges, rem-
place à Toulouse le général Lewal dans le
commandement du 17^e corps.

Le général Cornat, commandant le 3^e
corps, passe au commandement du 18^e
corps à Bordeaux.

Une dernière mutation, la plus impor-
tante peut-être, concerne le général Delbec-
que. L'ancien commandant de la division
d'Oran a sollicité l'honneur de retourner en
Algérie. Il y remplace le duc d'Auerstaedt.
Ce choix est excellent et produira la meil-
leure impression dans toute l'armée d'Afri-
que.

Dans une réunion tenue à Vierzon par
les ouvriers sans travail, on a voté à l'una-
nimité les résolutions suivantes: « 1^o Con-
sidérant que le chômage et la misère aug-
mentent chaque jour; attendu que la pro-
duction et le numéraire se trouvent en
excès emmagasinés par des affameurs qui
les refusent à la consommation et à la cir-
culation générales; les ouvriers sans travail
de Vierzon ont résolu de vaincre toutes les
résistances ou de mourir courageusement
dans une lutte suprême pour la vie plutôt
que de périr lâchement de faim et de froid;
2^o considérant qu'il est du devoir de tous
d'épargner, si c'est possible, le sang du
peuple, les ouvriers somment les pouvoirs
constitués de faire immédiatement, par des
travaux utiles, une plus équitable réparti-
tion de la fortune publique. »

Feuilleton de l'Echo Saumurois.

ROUGET-LE-BRACONNIER

PAR CH. SAINT-MARTIN.

Deuxième partie. — La Lutte.

CHAPITRE X

LE DERNIER CRIME.

C'était le 24 octobre 1886. Le bourg de Précigné était en liesse. Une foule joyeuse couvrait toute la place et les rues avoisinantes.

Les femmes entouraient les petites boutiques des marchands forains et faisaient provision d'étoffes; les enfants achetaient des sucres d'orge ou tiraient aux macarons; les hommes graves devisaient en marchant de l'église à la route, et les jeunes gens dansaient.

C'était un bruit assourdissant de oris, de rires, d'appels, de discussions animées, que dominaient les sons aigus du violon et du cornet à piston chargés de soutenir l'élan des danseurs.

Monsieur le maire parcourait les rangs, serrait les mains à tous, allait et venait de groupe en groupe, et rencontrant son adjoint, se félicitait du succès de sa petite fête:

— Eh! père Mathieu, disait-il, qu'en pensez-

vous? Est-ce assez réussi? Enfoncés, les gars de Pincé et de Saint-Denys! Ils n'ont jamais eu de fête pareille.

— C'est vrai, monsieur le maire, répondait le vieux père Mathieu, dont le nez rouge attestait une passion dominante, vous avez bien organisé tout cela; mais il manque quelque chose....

— Vraiment, père Mathieu? dit le maire inquiet; dites-moi ce qui manque?

Le père Mathieu conduisit mystérieusement le maire derrière les barriques vides sur lesquelles se tenaient, debout et dignes, les musiciens; puis, il approcha ses lèvres de l'oreille droite de son supérieur:

— Monsieur le maire, dit-il, on ne boit pas assez!

Le maire releva la tête en souriant:

— Vraiment, père Mathieu?

— C'est comme je vous le dis, monsieur le maire.

— Eh bien, venez au Lion-d'Or. Je vous offre une bouteille ficelée!

A ce mot magique de bouteille ficelée, l'adjoint devint radieux et familier: il passa son bras sous celui de M. le maire et se dirigea vers l'auberge.

Pendant qu'il passait, les jeunes gens et les jeunes filles lui faisaient des niches:

— Père Mathieu, disait l'un, vous perdez votre mouchoir!

— Père Mathieu, disait l'autre en s'avançant avec une jolie villageoise, quand nous mariez-vous?

— La paix! la paix! répondait en riant le vieil adjoint. Amusez-vous et ne buvez pas trop. Les gendarmes vous surveillent.

Le fait est qu'à l'extrémité de la place, quatre gendarmes se tenaient debout, jetant de temps à autre un regard alongui sur la foule.

L'un d'eux n'avait plus qu'un bras: sur son moignon, la manche de la tunique était retournée. Nos lecteurs connaissent déjà cet homme: c'était le brigadier Jaberg.

Il avait bien vieilli depuis les événements que nous avons racontés. Le pauvre militaire avait long-temps souffert de sa blessure, et ses cheveux avaient blanchi. Sa joie avait cependant été grande de pouvoir rester au service avec son grade.

Les trois autres gendarmes étaient des nouveaux venus à Précigné. L'un, Larchand, était un homme vigoureux qu'on avait choisi tout exprès à cause de son agilité pour arrêter Rouget. L'autre, Frouard, était un peu plus âgé et plus lourd, mais d'une force peu commune. Le quatrième était un méridional, appelé Lançon, renommé pour sa finesse et ses ruses.

Lorsque les deux hommes représentant l'admini-
stration municipale passèrent auprès d'eux pour
entrer à l'auberge, les quatre gendarmes se mirent

en position réglementaire.

— Bonjour, messieurs, bonjour, dit M. le maire. Je crois que vous n'aurez rien à faire aujourd'hui.

— Je le crois aussi, monsieur le maire, répondit Jaberg en saluant.

— Vous aimez mieux cela que de courir après Rouget, dit le père Mathieu.

— Oui, certes, monsieur l'adjoint.

Et les quatre gendarmes se mirent à rire, pen-
dant que l'administration entrait au Lion-d'Or.

Tout à coup, on entendit le galop d'un cheval; les gendarmes se redressèrent, et Jaberg, faisant quelques pas jusqu'au tournant de la route, aperçut un gendarme qui galopait vers lui.

— Qu'est-ce que c'est? cria-t-il, dès qu'il fut à portée de la voix.

Le gendarme arrêta son cheval; salua rapide-
ment son chef, et lui présenta un pli cacheté.

— Mon brigadier, dit-il, c'est une lettre du bri-
gadier de Durtal.

Jaberg avait déjà déchiré l'enveloppe; pendant
qu'il lisait, son front se couvrait de rides et ses
yeux lançaient des éclairs.

— C'est bien, dit-il enfin au gendarme. Vous
direz au brigadier que je le remercie. Allez vite.
Le gendarme tourna bride, et disparut en une
seconde. Pendant ce court colloque, la foule s'était
approchée, inquiète et curieuse. Jaberg n'aperçut
qu'il était surveillé de près: aussitôt, il changea de

LES BONNES IDÉES DE M. COCHERY.

M. le ministre des postes et télégraphes a présenté à la Chambre un projet de loi dont l'adoption apporterait une profonde modification dans notre droit civil.

Il s'agirait de soumettre les propriétés privées à une sorte de servitude spéciale pour le passage et la fixation de tous les conducteurs électriques que l'administration voudra poser — le tout sans indemnité.

L'iniquité de cette semi-expropriation saute aux yeux; espérons que la Chambre ne consacrerait pas une pareille atteinte au droit de propriété.

MORT DE JULES VALLÈS.

M. Jules Vallès, le grand et détestable écrivain, l'enragé révolutionnaire que tout le monde connaît, est mort samedi à Paris, dans l'appartement qu'il occupait boulevard Saint-Michel, 77. Depuis quelque temps déjà, il était atteint du diabète, mais son état ne paraissait pas grave, lorsqu'à la suite d'un refroidissement qu'il prit à Londres, au mois de novembre dernier, une laryngite se déclara, laryngite qui dégénéra rapidement en phthisie et qui vint de l'emporter.

Dans l'entourage du défunt, on raconte volontiers que l'aggravation de sa maladie date du jour où une dizaine d'agents de police sont venus faire une perquisition chez lui après la scène sanglante des bureaux du *Cri du Peuple*; mais il paraît probable que Vallès était déjà perdu à cette époque. De l'avis de la plupart des médecins, le rhume est rarement anodin chez un diabétique (témoin About) et la phthisie, dans ce cas, est assez difficile à éviter.

Vallès était né le 11 juin 1833, au Puy (Haute-Loire), où son père était professeur de l'Université. Il suivit son père à Saint-Etienne, à Nantes, et termina ses études à Paris, au lycée Bonaparte.

M. Jules Vallès, qui s'était porté, sans succès, candidat dans la 8^e circonscription de la Seine, aux élections de 1869, prit part au siège de Paris comme chef de bataillon de la garde nationale. Il fut révoqué à la suite de l'insurrection du 31 octobre, pendant laquelle il s'était emparé de la mairie du 40^e arrondissement.

Nommé membre de la Commune, il resta à Paris, où il dirigeait le *Cri du Peuple*, jusqu'à la fin de l'insurrection, parvint à s'échapper, passa à Londres, qu'il quitta plus tard pour se fixer à Genève.

Rentré à Paris après l'amnistie de 1880, il collabora quelque temps à la *France*, puis fit reparaitre, l'année dernière, le *Cri du Peuple*.

A la nouvelle de la mort de Jules Vallès, les divers comités socialistes révolutionnaires se sont assemblés.

D'après les décisions prises, les obsèques du directeur du *Cri du Peuple* serviraient de prétexte à une importante manifestation.

Voici, du reste, la convocation lancée par le *Cri du Peuple* :

« L'enterrement aura lieu lundi, à midi.

visage et parut souriant.

— Qu'avez-vous à me regarder ainsi ? dit-il à ceux qui l'entouraient. Il n'y a rien de nouveau, c'est un ordre de service qu'en nous envoient, voilà tout.

Puis se tournant vers ses hommes :

— A la caserne, dit-il.

Un instant après, le brigadier Jaberg communiquait à ses soldats la grave nouvelle qu'il venait de recevoir.

— Rouget a reparu, leur dit-il, et il est à cette fête.

Les trois gendarmes poussèrent un cri :

— Ce n'est pas possible, dirent-ils.

— Si, la chose est certaine. Le vieux Michel ne se trompe jamais. Ne perdons pas un instant, et sans éveiller les soupçons, cherchons partout dans la foule.

— Cap de Dious ! s'écria le Gascon; que je serais heureux de jeter le grappin sur ce particulier !

— Et moi de me venger ! murmura Jaberg.

Puis, les quatre gendarmes, simulant des attitudes de plus en plus indifférentes, sortirent de la caserne, et se perdirent dans les groupes.

Pendant ce temps, sept ou huit hommes, assemblés sous un arbre, se perdaient pas un mouvement des gendarmes.

Ils avaient vu Jaberg lire le pli du vieux Michel et froncer subitement les sourcils : ils avaient saisi,

Le cortège partira du n° 77 du boulevard Saint-Michel et se rendra directement au cimetière du Père-Lachaise.

« Tous les membres de la Commune, tous les combattants de 1871, tous les amis d'exil, tous ceux qui ont connu Jules Vallès, tous les malheureux, les déshérités, les souffrants, tous ceux qui se sont rangés avec lui sous les plis du drapeau rouge, tout le Peuple de Paris, enfin, qui a si souvent tressailli et frissonné au souffle de sa parole ardente, tous tiendront à faire à leur collègue, à leur frère d'armes, à leur ami, à leur défenseur, à l'écrivain de génie, au virulent journaliste, au grand révolutionnaire, des funérailles dignes de lui. »

TÊTES MISES A PRIX.

On télégraphie de New-York que le journal d'O'Donovan Rossa, l'*United Irishman*, annonce qu'il donnera une récompense de 40,000 liv. sterl. (250,000 francs) pour le corps du prince de Galles, mort ou vivant.

Où s'arrêtera-t-on dans cette voie ?

Un de ces jours, les anarchistes mettront à prix la tête de M. Jules Ferry, Jules Grévy et Jules Waldeck-Rousseau (il doit s'appeler Jules). Ces trois têtes seront-elles estimées 250,000 fr. ?

LE DROIT DES FEMMES AU VOTE.

M^{me} Picot et M^{lle} Louise Barberousse avaient requis leur inscription sur la liste électorale.

La commission municipale refusa; elles en appelèrent devant le juge de paix.

Ces dames prétendaient que ces mots : « Tout Français âgé de vingt et un ans est électeur », s'appliquent aussi bien aux femmes qu'aux hommes.

Le juge de paix du 4^e arrondissement de Paris, résumant tous les textes constitutionnels, en a conclu qu'il n'avait jamais été question des femmes en fait de droits politiques.

Ces dames vont se pourvoir en cassation.

LETTRES D'ALGÉRIE.

Une personne que j'estime, parce qu'elle tranche parmi les journalistes algériens dont la principale préoccupation consiste à rechercher les moyens de rendre notre colonie digne et forte, M. Marial, rédacteur du *Petit Algérien*, vient de livrer à la publicité un livre intitulé « La France d'Afrique et ses Destinées », dans lequel j'ai découvert de grandes vérités, entre autres, celle-ci : « L'Afrique appartiendra au peuple qui la conquerra à sa religion. »

Cette sentence, quoiqu'en dise son contradicteur du *Petit Africain*, frappera les esprits sérieux et les penseurs. On recherchera le fonds d'actualité renfermé dans ces paroles dont je regrette que M. Marial n'ait pas appuyé par des faits la haute portée philosophique.

comme au vol, l'éclair parti de ses yeux; ils l'avaient suivi de loin jusqu'à la caserne, et l'attendaient à sa sortie.

— Hé! père Pouplard, dit l'un d'eux à voix basse, je crois que cela va chauffer tout à l'heure.

— Tant mieux, Baptiste, tant mieux.

— Père Pouplard, dit un autre, si nous filions ? ce serait plus prudent.

— Qui parle de filer ? s'écria le vieux braconnier en tournant la tête. Nous resterons à la fête jusqu'à ce soir; n'est-ce pas ton avis, Rouget ?

— Oui, certes, reprit un petit homme, qui se cachait derrière le grand Anatole; je veux m'amuser un peu. Cela n'arrive pas si souvent.

— Allons voir la jeunesse qui se tremousse là-bas, dit le père Pouplard, et divisons-nous en deux groupes. Vous savez le signal convenu à la Mort-au-Brac. Au moindre danger, nous accourons tous, et nous enlevons Rouget. C'est bien convenu ?

— Convenu ! dit Fauchoux; mais j'aimerais mieux enlever un gendarme. Ce serait plus drôle.

— En route ! dit Pouplard, et ouvrons l'œil.

(A suivre.)

CH. SAINT-MARTIN.

Un couple passe sur le boulevard devant un café :

Lui. — Veux-tu prendre une glace ?

Elle. — Oui, mais pas à la vanille.

Lui. — Et à quoi la veux-tu ?

Elle. — Je la voudrais... avec l'armoire.

Oui, l'Algérie sera le domaine de ceux qui la conquerront à leur religion !

Et cela est si vrai, qu'à cette heure on pourrait, sans peine, contester que nous en soyons moralement les maîtres. — Pourquoi ?

M. Marial n'a pas prévu cette question *ex abrupto*.

Je vais, moi, essayer d'y répondre brièvement.

Au moment de la conquête de l'Algérie, nous nous trouvâmes ici en présence de deux religions, le mahométisme et le judaïsme, et nous promîmes de protéger, de respecter l'une et l'autre.

Nous avons donc assis notre domination au milieu de populations subjuguées par la crainte, il est vrai, mais *ri-barbaribus* à toute concession en ce qui touche leur fanatisme ou leur religion. Nous vivons depuis cinquante-quatre ans côte à côte avec elles, sans qu'elles se soient formées à notre civilisation, sans qu'elles aient transgressé une seule de leurs coutumes ou de leurs mœurs.

En revanche, nous avons offert à ces mêmes populations l'exemple le plus honnête de l'irréligion et de la division qui en est la principale conséquence.

De cet état de choses, il est résulté que l'Algérie partagée entre trois catégories de citoyens, les deux premières unies par les sentiments d'une solidarité religieuse à toute épreuve, et la troisième absolument inconstante et oublieuse sur ce point, est devenue la propriété exclusive, je répète ce mot, exclusive, des Arabes et des Juifs, c'est-à-dire des deux premières catégories sus-visées.

Les Arabes détiennent les terrains; quant aux Juifs, depuis le décret du 24 octobre 1870 qui les a naturalisés en masse, ils nous gouvernent en seigneurs.

Aucune élection ne réussit sans leur... précieuse collaboration, et leurs choix se reportent invariablement sur les candidats officieusement désignés par les consistoires ou les synagogues, autrement dire par leurs chefs religieux. Le commerce est leur monopole exclusif; la plupart des administrations sont envahies par leurs coreligionnaires et, si l'agriculture et l'industrie ne nécessitaient un travail manuel qui répugne à leur férocité, nos compatriotes n'auraient que faire dans la colonie.

Voilà donc les résultats obtenus par une secte en minorité, mais devenue redoutable par sa cohésion et sa mutualité basées sur des principes religieux immuables.

Et nous qui sommes les conquérants, la majorité européenne, nous qui devrions jouir plus que tous autres d'un pays arrosé du sang de nos vaillants soldats, nous trouvons à peine où planter notre tente, ou utiliser nos moyens.

Nous ne devons imputer qu'à nous-mêmes cette situation anormale.

Si, au lieu d'entretenir ici une hérésie dont les cultes adverses exploitent la stérilité, nous eussions soutenu le prestige du catholicisme et nous nous fussions ralliés à ses lois, nul doute que les chrétiens de l'Afrique septentrionale n'eussent fait de celle-ci un prolongement de la France au point de vue de l'assimilation et de l'autorité nationales.

Car, à moins d'être dépourvu du moindre sens moral, aucun censeur sérieux, quelque prévenu qu'il soit, ne peut dénier à la religion le pouvoir souverain de grouper les masses dans un concert harmonieux de gouvernement et de solidarité.

Le jour n'est pas éloigné où cet axiome, un moment méconnu, s'imposera aux administrateurs chargés de préparer les destinées de l'Algérie.

FABIEN.

BULLETIN FINANCIER.

Paris, 14 février.

L'activité est à l'ordre du jour aujourd'hui, première séance de la liquidation de quinzaine.

Le marché des Rentes françaises est beaucoup plus animé, leurs cours progressent à 81.22 sur le 3 0/0, 82.92 sur l'Amortissable, et 109.65 sur le 4/2.

Les Actions du Crédit Foncier jouissent des faveurs de l'épargne, et ne s'éloignent pas de leurs prix d'achat. Ces titres sont particulièrement recherchés par les capitaux en quête de placement à l'abri des aléas.

La Banque de Paris s'améliore à 777.50.

Les titres de la Banque d'Escompte ont un bon courant d'achats qui ne peut tarder à les faire progresser.

Le Mobilier français se demande à 280; la Société Générale est fermement tenue.

La Rio-Tinto a un marché tout à fait satisfaisant, et s'inscrit à 322 fr.

Les Chemins Méridionaux se sont échangés à 378.75, avec tendances de hausse très accentuées. Sur le Suez, les transactions sont peu animées, il est stationnaire à 1,967.50.

L'Italien est beaucoup mieux tenu. Les achats font place aux offres de la veille, il s'avance à 97.60.

Le marché de nos chemins de fer est sans échanges.

CHRONIQUE LOCALE

ET DE L'OUEST.

LES TRAMWAYS.

La bataille dure toujours sur la question des tramways. Nous venons de recevoir la lettre suivante, et nous sommes prêts à enregistrer la réponse :

Monsieur le Rédacteur,

Ce n'est pas dans l'intérieur de la ville que les tramways offriraient leurs plus graves inconvénients. Avec le luxe de freins, de sifflets, de drapeaux et d'éclairages qu'on nous promet, et en réduisant surtout l'allure des trains au minimum de vitesse, on conçoit que le danger de ces étranges caravanes circulant dans nos rues puisse être plus ou moins atténué.

Mais qu'arrivera-t-il sur les routes étroites de Saint-Florent et de Fontevault, où il s'agit de lancer à bonne vitesse ces lourds convois, sans aucune barrière qui les isole des passants ?

Si encore les passants étaient tous des créatures intelligentes (parmi lesquelles il faut déjà compter avec les sourds, les aveugles, les infirmes, les enfants, les vieillards, et la très-ample catégorie des imprévoyants), Mais ce n'est pas tout. Il y a encore les chevaux, les ânes et les mulets, sans parler des moutons et des bêtes à cornes.

La compagnie des Tramways s'engage-t-elle à doter de raison et d'un brevet infailible de docilité toutes les bêtes vicieuses, ou seulement jeunes et gaies, que ces machines fumantes et hurlantes rencontreront à chaque pas sur les susdites routes ?

Le train arrive sur moi ou me poursuit. Il plat à mon cheval ou à mon âne, effleure ou seulement agacé par ce voisinage, de rester sur la voie ferrée ou de s'y jeter par un brusque écart, quel remède à cela ? Et quelle conséquence ! Il s'agit d'être broyé *illico* comme chair à pâté, bêtes, gens et attelage.

N'est-il pas évident que de tels accidents, ou autres qui ne valent guère mieux, morts aux dents et leurs suites, culbutes sur les talus des levées, etc., sont dans la nature des choses et que nous les verrons infailliblement ?

Supposons dans l'acte de concession un article additionnel ainsi conçu : « A la dixième capitade d'hommes ou d'animaux (et certes la condition est large), la compagnie des Tramways sera cassée aux gages. » Accepterait-elle ?

Le beau progrès en vérité de rendre nos belles et bonnes routes redoutables et impraticables aux populations voisines, pour voiturier plus commodément, au profit d'actionnaires plus ou moins étrangers et anonymes, quelques charrettes de marchandises ! Et l'aimable profit de battre monnaie avec la peau des passants !

Construisez des voies ferrées, dûment closes et barricadées, pour les machines à vapeur, rien de mieux. Mais si nous avons deux ou trois lieues à faire, à cheval ou en voiture, par nécessité ou pour notre simple agrément, laissez-nous espérer que nous ne serons pas rendus en morceaux à notre famille, et ne nous obligez pas, avant de partir, à faire notre testament. Une fois démolie, toutes les tendresses de M. Grévy pour l'existence de ses semblables, et toutes les larmes de crocodile des tramways ne nous recommanderont pas.

Les tramways projetés se réclament, dit-on, de noms républicains. Soit, si l'entreprise était raisonnable et pourvu que les républicains n'abusent pas de leurs avantages auprès des frères et amis, pour faire, malgré nous, notre bonheur, — à la manière ci-dessus indiquée. Nous ne faisons pas la guerre aux personnes mais à un projet désastreux qui, en d'autre temps, ou présenté par de vils réactionnaires, n'aurait jamais eu l'honneur d'un seul instant de discussion.

Imaginons des partisans de l'infâme monarchie, même libérale et parlementaire, proposant de lancer sur nos routes carrossables les convois dont on nous parle, à l'

peur, et pouvant atteindre jusqu'à 60 mètres de longueur; quels cris et quelles risées du haut en bas de l'administration républicaine! Et si des cléricaux avaient pu rêver de faire leur beurre avec de telles « proscissions »! Ah! les bonnes bourrades et le bon «olo», bien justifié cette fois, pour cause d'encroûtement et d'attentat à la sécurité publique!

Et parce qu'il s'agit d'une exploitation républicaine, tout est charmant, bénin, couleur de rose!
De grâce, Messieurs! faites fortune, nous ne demandons pas mieux, mais laissez-nous nos membres.

ADMISSION DES SOUS-OFFICIERS A L'ÉCOLE D'APPLICATION DE CAVALERIE.

Aux termes de l'article 8 de l'arrêté ministériel du 6 avril 1883, les compositions écrites des sous-officiers de cavalerie proposés pour le grade de sous-lieutenant doivent se faire dans les premiers jours de mois d'avril.

D'autre part, aux termes de l'article 6 du même arrêté, modifié par la décision ministérielle du 3 juillet 1883, les propositions pour le grade de sous-lieutenant, formulées par les inspecteurs généraux des corps de troupe, doivent parvenir au ministre avec le travail de la revue trimestrielle d'avril.

Ces dispositions ont conduit à autoriser tous les sous-officiers présentés par les chefs de corps à subir les épreuves écrites, qui constituent la première partie du concours ouvert entre les candidats au grade de sous-lieutenant, sauf à éliminer les compositions de ceux dont la proposition n'aurait pas été acceptée par l'inspecteur général. Cette mesure a augmenté considérablement et sans aucune utilité le nombre des sous-officiers déplacés, ainsi que celui des compositions à corriger.

L'expérience a donné lieu de constater que ces inconvénients pourraient être évités en retardant l'époque des examens écrits de cinq ou six semaines, de manière à permettre aux inspecteurs généraux des régiments de cavalerie, dont les propositions sont annexées au travail de la revue trimestrielle d'avril, de désigner les sous-officiers à convoquer pour subir les épreuves.

En conséquence, le ministre de la guerre a décidé, à la date du 23 janvier, qu'à l'avenir les compositions écrites des sous-officiers de cavalerie proposés pour le grade de sous-lieutenant auront lieu le 4^{er} juin de chaque année (ou le 7, lorsque le 4^{er} juin tombera un dimanche).

Le ministre de la guerre vient de décider le renvoi immédiat de 25,000 hommes en congé. Cette mesure a pour objet de faire rentrer l'effectif de l'armée dans les limites budgétaires. L'effectif en ce moment présent sous les drapeaux dépasse de près de 40,000 hommes l'effectif prévu au budget.

DANGER DE QUITTER UN TRAIN EN MARCHÉ.

Vendredi soir, en descendant du train de Montreuil-Bellay qui arrive en gare de

Saumur à 11 heures 1/2, un voyageur a informé le chef de gare qu'un autre voyageur du même compartiment s'était jeté sur la voie, le train en marche, après avoir passé la station de Saint-Cyr-en-Bourg.

Dès le matin, le chef de gare de Saint-Cyr a été informé, et aidé du chef d'équipe il a parcouru la ligne. A 250 mètres environ de la station, il a trouvé sur le côté de la ligne un individu sans connaissance, baignant dans une mare (de sang qui s'était échappée d'une plaie profonde à la tête).

M. le chef de gare l'a fait transporter aussitôt à l'auberge du Cheval-Blanc et a fait appeler le docteur Fonteneau.

Le blessé a été reconnu pour être le sieur Thibault, François, âgé de 45 ans, fermier à Bellevue, commune de Brézé. Il avait sur lui un porte-monnaie contenant 50 fr. et un billet de Poitiers à la Motte-Bourbon.

Tout porte à croire que ce malheureux, endormi, ne se sera éveillé qu'à Saint-Cyr, et que c'est pour gagner du temps qu'il aura voulu quitter le train.

Son état est toujours inquiétant. Hier encore, il n'avait pas repris connaissance.

Ecole de Tir du 3^e bataillon du 70^e régiment territorial d'infanterie, à Saumur.

1^{re} séance du 15 février 1885.

Tir réduit à 20 mètres.

Tireurs.....	29
Balles tirées.....	474
Balles mises.....	463
Nombre de points.....	534
Résultat: 93.73 p. 0/0.	

1^{er} prix, une épingle-insigne en argent: M. Ménagé, soldat de réserve au 66^e de ligne.

2^e prix, une médaille bronze Ligue des Patriotes: M. Roland, maréchal-des-logis de réserve au 2^e chasseurs.

2^e séance le dimanche 22 février 1885, à 9 heures du matin, au Stand des Récollets. — Tir réduit à 20 mètres.

Le Capitaine-Président,
G. DOUSSAIN.

NANTES.

M. de la Biliais, député de la Loire-Inférieure, avait, par une lettre qui date déjà de quelques jours, prévenu M. le ministre de la guerre qu'il comptait lui poser une question au sujet d'un arrivage d'avoines prussiennes, apportées à Nantes par des navires allemands et destinées à la cavalerie française. Notre ami ajoutait que de nombreux arrivages de même provenance et de même chargement étaient signalés au port de Nantes.

M. de la Biliais désirait savoir pourquoi, lorsque notre agriculture trouve si difficilement des débouchés, les fournisseurs faisaient d'aussi nombreuses commandes à la production étrangère.

M. le ministre n'a point encore répondu à M. de la Biliais.

La question cependant a son importance. M. Lewal alléguera que nous sommes dans les jours gras. L'agriculture française n'est peut-être pas de cet avis.

Aperçu de quelques prix vendus à l'ÉPICERIE CENTRALE: — Sucre, 4^e choix, 50 c. le 1/2 kil.; Bougies extra, 1 fr. 10 le paquet; Chocolat de la Compagnie Coloniale, 2 fr. 20 le 1/2 kil. au lieu de 2 fr. 50; Petits Pois et Haricots verts, 95 c. la boîte de 4 litre. — Demander le catalogue général.

Faits divers.

Voici le résultat des principales analyses faites au laboratoire municipal dans le courant de janvier 1885:

Sur 650 échantillons de vins, 509 ont été classés: 58 atteints de maladie (amer, acide, moisi, etc.); 159 plâtrés au-dessus de deux grammes; 206 mouillés; 45 contenant des piquettes; 62 vinés ou sucrés; 4 colorés artificiellement; 4 salicylés; 4 alunés, déplâtrés, salés.

Sur 148 échantillons d'eau, 85 ont été reconnus impropres à l'alimentation, savoir: 33 par la quantité de matières minérales, 52 par matière organique.

420 échantillons de lait sur 449 étaient mouillés ou écrémés.

7 échantillons de beurre sur 32, contenaient de la graisse étrangère.

Nota. — Les échantillons analysés étant généralement soupçonnés d'être de mauvaise qualité, ne sauraient donc représenter la qualité moyenne des denrées alimentaires mises en vente.

Achille Bargossi, le grand marcheur, est arrivé à Paris il y a quelques jours.

Né dans la Romagne, M. Bargossi s'est fait naturaliser Français. Après de longues pérégrinations, au nombre desquelles il a fourni des traites de 480 kilomètres exécutées dans une même journée, il est revenu dans son pays d'adoption.

Cet étonnant marcheur a sollicité du ministre de la guerre une entrevue pour lui exposer une méthode d'entraînement rationnel à l'effet de préparer un corps de troupes à de longues courses.

L'entrevue a eu lieu. Au cours de l'entretien, M. Bargossi a sollicité du général Lewal qu'on lui confiât, soit une escouade, soit une section, soit un peloton, voire même une compagnie, pour appliquer sa méthode. Les explications fournies ont décidé le ministre de la guerre à créer une commission composée d'un général d'infanterie, et d'officiers de tous grades de la même arme pour faire l'essai dit d'entraînement.

Le 22 de ce mois on va inaugurer le monument colossal élevé à Washington, qui ne mesure pas moins de 478 mètres de hau-

teur, le plus élevé de tous les monuments qui existent actuellement.

On sait que la grande pyramide d'Égypte n'a que 151 mètres et la cathédrale de Strasbourg 142 mètres.

La construction de la tour américaine a commencé en 1872, elle a été interrompue à diverses reprises faute de fonds. Le prix total à ce jour est de 5,444,400 fr., mais il reste encore quelques travaux de parachèvement à exécuter.

Cette tour ne serait relativement qu'une naine si le projet de la tour française de 370 mètres, qu'il est question de construire à l'occasion de la prochaine Exposition universelle, venait à se réaliser.

« ON NE M'Y PRENDRA PLUS, c'était encore trop cher, » disent les gens qui, pour faire une économie insignifiante et certainement dérisoire, n'ont pas exigé les véritables Pilules Suisses de M. Hertzog à Paris; naturellement, ils n'ont obtenu aucun résultat de l'imitation ou de la contrefaçon qu'ils se sont laissés donner. Pour être sûr d'avoir le vrai produit, il faut s'adresser à la pharmacie Hertzog, 28, rue de Grammont, à Paris. Les personnes pour lesquelles les Pilules Suisses sont devenues un remède indispensable contre leur maladie d'estomac, contre leurs douleurs, etc., et qui n'habitent pas Paris ou ne veulent pas écrire, n'ont qu'à exiger les véritables Pilules Suisses Hertzog (1 fr. 50); elles portent sur l'étiquette la croix blanche sur fond rouge et sur la bande l'adresse de M. Hertzog, pharmacien, 28, rue de Grammont, à Paris.

POTAGE KOULAO. Londres 1884. 6^e Médaille d'Or comme « potage de choix ». Médaille Exposition d'Hygiène (précieux pour enfants). Rafraîchissant, fortifiant, très-digestif. Partout dans bonnes épiceries. Dépôt: SANTIARD et C^{ie}, LYON.

Théâtre de Saumur

Association Artistique d'Angers (6^e année)
J. BRETON, administrateur.

MARDI 17 février 1885,

LE MAÎTRE DE FORGES

Pièce en 5 actes, par M. Georges OHNET.

Distribution:

Philippe Dberblay.....	MM. Jazen.
Moulinet.....	Labranche.
Le duc de Bligny.....	Descosse.
Bachelin.....	Moullion.
Octave de Beaulieu.....	Recurt.
Le baron de Préfont.....	Allemand.
Le général.....	Allain.
Le préfet.....	Leprieu.
Gobert.....	Hennesse.
De Pontac.....	Ludovic.
La marquise de Beaulieu.....	M ^{me} Moullion.
Claire de Beaulieu.....	Savigny.
Athénaïs.....	Marie Soll.
La baronne de Préfont.....	R. Génin.
Suzanne.....	Jazen.
Brigitte.....	Allain.
Le docteur Servan.....	MM. Niassa.
Jean.....	Alexandre.
Un ouvrier forgeron.....	Poirier.
Un domestique.....	Louis.

Bureaux, 8 h. 1/2; rideau, 8 h. 1/2.

PAUL GODET, propriétaire-gérant.

Feuilleton de l'Écho Saumurois.

L'ONCLE HÉGÉSIPPE

« Et quelles sont ces formalités? repris-je.

— Il faut que je fasse mon rapport au commissaire, lequel fera le sien au conseiller qui le transmettra au grand juge, après lequel il arrivera au duc.

— C'est tout?... c'est bien heureux.

— Non, le rapport suivra ensuite le même chemin, mais en sens inverse jusqu'à ce qu'il me revienne.

— Et chacun l'examinera lentement, avec poids et mesure.

— Évidemment.

— Mais pourquoi, si le rapport doit vous revenir, ne pas le garder?

— C'est la règle, monsieur, et les règles, sachez-le bien, c'est la sauvegarde d'un État.

J'étais consterné, il me regardait en souriant.

« Le cas est grave, reprit-il en prenant sa tabatière, qu'il me présente, très-grave, surtout si l'on apprend que vous avez servi dans l'armée française. »

Je bondis de dépit et de colère.

« Prenez garde, reprit-il tranquillement, rien

qu'à votre pétulance on verrait bien que vous n'êtes pas Allemand. »

Je le regardais, il jouissait de mon embarras; cependant sa figure n'avait rien d'hostile, elle exprimait plutôt une bonhomie narquoise.

« Vous ne me reconnaissez pas? » dit-il après quelques instants de silence.

Je fis une réponse négative.

Il me rappela que pendant la grande guerre, en 1813, j'avais été logé chez lui; contrairement aux habitudes de la plupart des soldats français qui portaient partout avec eux des allures de conquérants et laissaient trop souvent derrière eux des souvenirs de haine, j'avais traité mes hôtes avec des égards et une courtoisie qui m'avaient concilié leur affection. Ils étaient reconnaissants de tout le mal que je ne leur faisais pas.

Le bourgeois, après s'être amusé de la frayeur qu'il m'avait faite et m'avoir fait des recommandations qui me furent très-utiles, se sépara de moi sans vouloir me permettre de payer la consommation.

« Surtout, me dit-il en me quittant, soignez votre prononciation. »

Cet incident acheva de me prouver combien il m'était nécessaire de prendre des précautions incessantes. D'autres difficultés se présentèrent, mais j'avais du sang-froid, de l'agilité, je me tirai d'embarras. J'évitais d'entrer dans les villes et ne me

hasardais guère que dans l'extrémité des faubourgs.

On était à la fin d'octobre, j'avais passé la nuit dans une misérable auberge et je me disposais à poursuivre ma route, lorsque, entendant une musique militaire, je crus prudent de me dissimuler derrière un fossé en attendant que le peloton de troupes saxonnes se fût éloigné. Le bruit des pas se perdant dans le lointain, je sortis de ma cachette, des voix peu éloignées appelèrent alors mon attention.

« Il faut le pendre », dit l'une d'elles, et des témoignages d'assentiment répondirent à cette proposition.

Je crus d'abord qu'il s'agissait de moi et me mis sur la défensive, mais ayant avancé la tête, je vis un pauvre chien qui se débattait entre les mains de ses bourreaux; déjà ils lui avaient passé une corde au cou et se préparaient à l'attacher à la branche d'un chêne.

Je m'approchai, ému du sort de la pauvre bête; elle devina sans doute l'intérêt qu'elle m'inspirait, car elle dirigea vers moi des regards suppliants comme pour invoquer ma protection; j'interrogeai les jeunes gens.

J'appris que ce chien avait appartenu à un officier français, qui, avant de mourir, l'avait confié à une vieille femme; celle-ci était morte, et le nouveau propriétaire ne pouvait pardonner à l'animal

ni sa laideur ni l'antipathie qu'il manifestait pour l'uniforme allemand. L'éducation qu'il avait reçue de son premier maître devait lui être fatale; à l'instant même il n'avait cessé de montrer les dents pendant que défilait le détachement de l'armée fédérale; cette démonstration de mauvais principes invétérés avait déterminé son arrêt de mort. Ainsi les hommes trouvent moyen de communiquer aux animaux eux-mêmes la contagion des haines nationales, et il faut qu'à leur tour ceux-ci en subissent le contre-coup. N'y a-t-il pas dans ce fait une ironie amère dont on pourrait tirer un enseignement philosophique?

J'intervins en faveur de la victime et proposai de m'en charger; mon éloquence ne fit pas ses frais, mais l'offre d'un thaler fut plus persuasive, et je m'éloignai emmenant le chien, qui, bien que débarrassé de sa corde, n'hésita pas à me suivre. C'était un barbet fort laid, et dans un salon il aurait fait triste figure; mais il me témoigna si vivement sa reconnaissance que je m'applaudis de ma bonne action. Ses mouvements, ses regards semblaient me dire:

« Tu m'as sauvé la vie, mais tu ne le regretteras pas; tu as conquis aujourd'hui un ami à toute épreuve, c'est désormais entre nous à la vie, à la mort. »

(A suivre.)

L. COLLAS.

Tribunal de commerce de Saumur.

FAILLITE CLÉE, JULES.

Les créanciers de la faillite du sieur Clée, Jules, ancien négociant à Doué-la-Fontaine, dont les créances ont été vérifiées et affirmées, sont invités à se présenter, le mardi 24 février 1885, à midi, chez M. Proust, Ludovic, rue Dacier, à Saumur, à l'effet de recevoir un premier dividende de 25 0/0.

(150) Le Greffier, GAUTIER.

Séparation de Biens.

EXTRAIT

Par exploit du ministère de VINCENT, huissier à Saumur, en date du 13 février 1885, enregistré.

La dame Louise Chevalier, épouse du sieur Auguste-Désiré Ferrault, marchand de vins, avec lequel elle demeure à Pontevault,

A formé contre ledit sieur Ferrault sa demande en séparation de biens;

Et M. Charles-Théophile BEAUREPAIRE, avoué près le Tribunal civil de Saumur, demeurant dite ville, rue Cendrière, n° 12, a été constitué pour la demanderesse sur ladite assignation.

Pour extrait certifié conforme par l'avoué soussigné.

A Saumur, le 16 février 1885.

BEAUREPAIRE.

Etude de M. GAUTIER, notaire à Saumur.

A VENDRE

PAR ADJUDICATION,

Qui aura lieu le dimanche 22 février 1885, à Neuillé, maison Daudet :

1° Une maison bourgeoise, sise à Neuillé, avec servitudes, cour, jardin anglais, jardin potager; superficie: 60 ares;

2° Une jolie campagne, sur les bords de l'Authion, au vieux bourg de Vivy, comprenant maison avec rez-de-chaussée et premier étage, jardin clos de murs, servitudes, prés et chaussée plantée d'arbres; superficie: 70 ares; pêche très-agréable;

3° Et divers prés et vignes, situés communes de Neuillé et d'Allonnes.

Pour plus amples renseignements, voir les placards. (89)

ON DEMANDE à acheter, à Saumur, une Maison, du prix de 20 à 25,000 fr. rapportant 5 0/0, située autant que possible dans l'intérieur de la ville. Payable comptant. Pressé.

S'adresser à l'Indicateur de l'Ouest, 2, rue Saint-Etienne, Angers. (151)

A LOUER

Maison de Campagne

A SAINT-MARTIN-DE-LA-PLACE

Avec cour, écurie, remise et jardin.

S'adresser à M. BIGEAU, propriétaire, Château de Boumois, commune de Saint-Martin-de-la-Place. (152)

A VENDRE

VIN ROUGE récolte 1884, 110 francs les 220 litres.

S'adresser à M. CHICOTEAU, notaire à Loudun, ou à son Garde, à Gizeux, par Bourgueil.

A LOUER

Pour la Saint-Jean prochain,

Place du Roi-René,

MAISON, JARDINS

ET VASTES

MAGASINS

Présentement occupés par M. Rattier.

S'adresser à M. LAIR, à Blou.

A Vendre ou à Louer VASTE MAISON

Place Saint-Pierre.

S'adresser à M. PINAULT, notaire, ou à M. PIRON, à Tours. (819)

A VENDRE

Un beau CHEVAL de selle, pur sang, 11 ans, robe bai brun, très-doux.

S'adresser à M. Léon TOURET, successeur de M. Prieur, 3, rue d'Orléans.

A VENDRE

Une petite CHARRETTE ANGLAISE capitonnée et une petite JUMENT baie, avec les harnais.

S'adresser chez M. TOCHEPORT, carrossier. (125)

A VENDRE

Pommes de terre

Hollandaises, Chardon jaunes et Madeleine 1^{re} qualité.

S'adresser au bureau du journal.

A VENDRE

BOUTELLES CHAMPENOISES

Double renforcées, 80 centilitres

S'adresser à M. Charles JADEAU, chef de caves, à Saint-Hilaire-Saint-Florent. (126)

ON DEMANDE à acheter de suite UN CHIEN

Terrier et Rattier, ou autre race, bon de garde.

S'adresser au bureau du journal.

Construction d'appareils de Chauffage

EN TOUS GENRES

OURTOULE-MARTRES

FUMISTE

28, rue Brault, Saumur.

Spécialité de Calorifères

Cheminées marbre, faïence et tôle.

Pêche de l'Étang de Marson

Vente de POISSON sur l'Étang et près du Château, le mardi 10 février et jours suivants, jusqu'à la fin de la pêche. (119)

Magasins de la Glaneuse

MAISON E. SABATIER

51 et 53, rue Saint-Jean, 51 et 53

SAUMUR

On demande deux **apprentis** et une **apprentie** pour les **MODES**. Conditions **avantageuses**.

ON DEMANDE, pour le 1^{er} mars, un bon **jardinier** pouvant s'occuper de fleurs et légumes.

S'adresser à M. ACKERMAN, à Saumur, 2, rue Nationale. (153)

ON DEMANDE, au Château de la Motte, un très-bon **cocher**.

EUGÉNIE PONTNEUF, âgée de 21 ans, demande une place comme **nourrice**.

S'adresser à Pauvigne, commune de Villebernier. (79)

CIDRES

M. RENÉ ROUSSEAU a l'honneur d'informer sa nombreuse clientèle qu'il a, comme par le passé, des cidres nouveaux et des poirés de toute première qualité. Il tiendra également les vins blancs et rouges du pays.

Magasins PICHAT, place du Roi-René. (831)

A CÉDER

ATELIER DE MENUISERIE

Dans les environs de Saumur

Bonne clientèle.

S'adresser au bureau du journal.

ANGLETERRE

VINS Maison importante avec caves pitaves, caves et voyageurs, accepterait représentation d'une première maison de Saumur. Ecrite W. W. (stationers), 35, Throgmorton-Street, London. (101)

LA FEMME ET LA FAMILLE

Journal des jeunes personnes

Sous la direction de M^{lle} Julie GOURAUD

On s'abonne, à Saumur,

au bureau de l'Écho Saumurois.

ABONNEMENTS :

Edition mensuelle, sans annexes ni gravures..... 6 fr.

La même, avec annexes, gravures, modes, patrons, dessins, broderies, tapisseries..... 12 fr.

Edition bi-mensuelle, sans annexes ni gravures..... 10 fr.

La même, avec annexes, gravures, patrons, dessins, broderies, tapisseries..... 18 fr.

Envoyer un mandat-poste au bureau du journal.



PLUS D'ARDOISES ENLEVÉES PAR LE VENT

Avec les **AGRAFES** à pression et à crampon, système breveté s. g. d. g.

Cette Agrafe, par sa solidité et sa facilité de pose, lui a valu à l'exposition de Nantes 1882 le **PRIX UNIQUE** sur quatre systèmes exposés.

NIORT 1882, Médaille d'Argent. — CAEN 1883, Médaille d'Argent. ROCHEFORT-SUR-MER 1883, Médaille de Vermeil.

PREMIER PRIX, etc.

MENIER-GUÉRET, seul fabricant A SAUMUR (Maine-et-Loire).

Vente de **FIL FER GALVANISÉ**, très-bonne qualité, de tous numéros, en grandes longueurs, pouvant servir pour les vignes, etc.

PRIX TRÈS-REDUITS.

Crédit à tout le Monde

PAR

L'ÉPARGNE POPULAIRE

Maison de Vente à Crédit par Abonnement

ADMINISTRATION ET MAGASINS

3 et 5, Rue Plantagenet. — **DEPOT**, 4, Place Cupif.

ANGERS

SUCCURSALE, 87, rue d'ORLÉANS

SAUMUR

LIBRAIRIE ABEL PILON

PAR

33 - Rue de Fleurus - 33

PARIS

LIBRAIRIE - GRAVURES - MUSIQUE

Envoi franco des Catalogues

A. LEVASSEUR, SEUR

PAR

33 - Rue de Fleurus - 33

PARIS

LIBRAIRIE - GRAVURES - MUSIQUE

Chez **JAVAUD**, libraire, rue Saint-Jean, Saumur :

LA CHASSE

2^e édition; Prix: 4 fr. 50

Par **MM. GIRAudeau, LELIÈVRE et DOUVÈRE**

Suivie de **La LOUVETERIE, Le DROIT sur le GIBIER, La RESPONSABILITÉ des Chasseurs, des Propriétaires de Bois, Les Gardes-Particuliers, Formules et Tables.**

Saumur, imprimerie de **PAUL GODET**.

CHEMINS DE FER - GARES DE SAUMUR

Ligne d'Orléans

DÉPARTS DE SAUMUR VERS ANGERS.

3 heures	8 minutes du matin	express-poste.
6	55	matin (s'arrête à la Possonnière)
9	13	matin, omnibus-mixte.
1	25	soir.
3	32	soir, express.
7	15	omnibus.
10	36	(s'arrête à Angers).

DÉPARTS DE SAUMUR VERS TOURS.

3 heures	26 minutes du matin	direct-mixte.
8	31	omnibus.
9	37	express.
12	48	soir, omnibus-mixte.
4	44	soir, omnibus (s'ar. à Tours)
7	4	soir, omnibus (s'ar. à Tours)
10	24	express-poste.

Le train partant d'Angers à 5 heures 35 du soir arrive à Saumur à 6 heures 56; à Tours à 9 heures.

LIGNE DE L'ÉTAT

SAUMUR - MONTREUIL-BELLAY

	Mixte matin.	Omn. matin.	Omn. soir.	Mixte soir.	Mixte soir.
Saumur. (départ)	6 05	7 24	9 0	1 15	3 45
Chacé-Varrains . . .	6 15	7 32	9 08	1 24	4 03
Brézé, Saint-Cyr-en-Bourg . . .	6 23	7 39	9 15	1 32	4 19
Montreuil-Bellay. . . (arrivée)	6 39	7 52	9 28	1 46	4 37

MONTREUIL-BELLAY - SAUMUR

	Omn. matin.	Mixte matin.	Mixte soir.	Omn. soir.	Mixte soir.	Direct. soir.
Montreuil-Bellay (départ)	6 49	9 45	1 52	5 04	8 30	11 10
Brézé, Saint-Cyr-en-Bourg . . .	7 04	10 10	2 08	5 20	8 46	11 20
Chacé-Varrains	7 12	10 26	2 16	5 28	8 54	11 30
Saumur (arrivée)	7 23	10 39	2 28	5 40	9 06	11 39

SAUMUR et MONTREUIL à THOUARS

	Mixte matin.	Omn. matin.	Omn. soir.	Mixte soir.	Mixte soir.
Saumur. (départ)	6 05	7 24	1 15	3 45	7 50
Montreuil-Bellay	6 53	7 55	2 2	4 50	8 41
Lernay	7 02	8 11	2 11	5 1	8 51
Brion-s.-Thouet	7 14	8 09	2 19	5 4	8 59
Thouars (arrivée)	7 29	8 22	2 32	5 19	9 16

THOUARS et MONTREUIL à SAUMUR

	Omn. matin.	Mixte matin.	Mixte soir.	Omn. soir.	Mixte soir.
Thouars (départ)	5 40	8 58	1 07	4 20	7 45
Brion-s-Thouet	5 58	9 10	1 19	4 30	7 57
Lernay	6 07	9 18	1 27	4 37	8 05
Montreuil-Bellay	6 49	9 45	1 52	5 04	8 30
Saumur (arrivée)	7 23	10 39	2 28	5 40	9 06

MONTREUIL - POITIERS venant d'Angers.

	Omn. matin.	Omn. soir.	Mixte soir.
Montreuil	7 9	1 55	8 35
Loudun	8 20	2 51	9 55
Arçay	8 34	3 4	10 14
Mirebeau	9 27	3 54	11 2
Neuville	9 57	4 24	11 27
Poitiers	10 32	4 56	12 1

POITIERS - MONTREUIL allant à Angers.

	Omn. matin.	Omn. soir.	Omn. soir.
Poitiers	5 50	12 50	6 10
Neuville	6 28	1 28	7 08
Mirebeau	6 55	1 57	7 35
Arçay	7 50	2 52	8 18
Loudun	8 43	3 30	10 38
Montreuil	9 24	4 31	11 7

Vu par nous Maire de Saumur, pour légalisation de la signature de M. Godet.

Hôtel-de-Ville de Saumur.

Certifié par l'imprimeur soussigné.